

COMPTE RENDU FO de la deuxième réunion représentants de proximité  
du dispositif itinérant **du 23 avril 2020**

**La délégation FORCE OUVRIERE était composée de :** Franck Lamoulen , Philippe Bouquet  
et Jose Luis Pinto

Séance présidée par Mostafa Rharade directeur du dispositif itinérant et Armelle Blond directrice des ressources humaines

Cette réunion a été organisée en conférence téléphonique

**FO a fait une déclaration préalable que vous trouverez en pièce jointe**

**MR** « répond que cette déclaration ne lui semble pas fondée et il reviendra sur certains points lors des questions posées par les représentants de proximité »

**Partie 1 :COVID 19**

Point sur les malades au sein du dispositif  
Point sur le personnel du dispositif en télétravail  
Point sur les transferts de personnel au sein du dispositif  
Point sur les frais envoyés, traités, remboursé

**MR** « un point est effectué deux fois par semaine avec le CSEE pour le covid 19 et il se révèle que le dispositif itinérant n a eu que 3 cas suspects de salariés atteints du covid 19

La situation d'urgence sanitaire a impliqué le télé travail pour tous les salariés du dispositif itinérant et l'afpa a pu continuer à fonctionner avec les outils numériques de téléformation à destination des stagiaires

Les frais ont été traités avec la possibilité de scanner les documents et permettent leur traitement »

**FO observe que la direction trie les questions des RP à sa convenance**

**Lorsqu'il s'agit de données macro économique la direction les fournira au CSEE et lorsqu'il s'agit de données détaillées sur le nombre de frais traités ou sur le transfert de personnel elle répond absent.**

**Certes , cette nouvelle représentation rp demande un fonctionnement particulier mais la direction a le devoir de répondre , dans cette urgence sanitaire ,aux questions posées Dans sa déclaration , FO a alerté la direction sur cette information descendante incompatible avec la prise en compte de la détresse des salariés face à l'accélération de ces nouvelles pratiques numériques.**

## Partie 2 télétravail :

Quelles sont les formations proposées en ligne pour les assistantes, assistants, formatrices, formateurs, managers de formation. ?

Pouvez-vous nous donner votre retour des « prise en main » des plates-formes, Thétis et Métis ?

Nous sommes interpellés par des formateurs qui se retrouvent sans PC durant cette période

-que proposez-vous comme assistance ?

-avez-vous une ressource informatique au sein du dispositif ; hard et soft ?

-ou en est l'approvisionnement des Smartphones ?

**MR"** ne donne pas d'éléments chiffrés sur le télé travail (formation en ligne ,prise en main metis et thetis) et estime que les managers de formation lui remontent une situation satisfaisante à tous points de vue.

Il convient que des smartphones seraient utiles pour améliorer les communications et la DSI l'étudie et indique qu'un manager du dispositif itinérant sera désormais référent pour faciliter la prise en main des outils et pratiques numériques »

**Fo s'étonne de cette vision très optimiste du développement à marche forcée des nouvelles pratiques numériques et s'inquiète des évolutions du télé travail .**

**En son temps , l'afpa n'a pas signé de protocole sur le télétravail et les salariés du dispositif itinérant utilisent désormais leur propre matériel plus récent que certains ordinateurs octroyés par l'AFPA.**

**Les frais de déplacement ont été considérablement réduits en un mois de non déplacement et le dispositif pourrait donc doter les salariés de matériel récent .**

**Un comble lorsque l'on apprend que les stagiaires sans moyen de communiquer ont droit à des tablettes pour suivre leur formation à distance .....**

## Partie 3 déconfinement :

Quelle est la date retenue ?

Des missions sont planifiées dans les centres :

-quelles sont les mesures de sécurité mise en place sur les plateaux techniques et principalement dans les régions fortement touchées par le Covid-19

-Devons-nous passer notre commande de gel hydroalcoolique+masque actuellement et par quel canal

-Avez-vous envisagé que les hôtels et restaurants n'ouvrent pas aux dates de nos missions

-Quelles sont les mesures d'accompagnement que vous prendrez à cette période

**MR** « le déconfinement est le sujet de préoccupation de la direction générale avec l'attente des mesures du gouvernement qui poseront le cadre des obligations sanitaires

Le scénario se déroulera avec les réunions de la commission ccstt et la tenue du csee mais le télétravail sera privilégié soit pour les études ou les missions dans la mesure du possible .  
Le retour à des déplacements et missions en face en face se déroulera à la demande des centres selon un protocole sanitaire particulier (distanciation , gel , masques etc)  
Se poseront aussi les questions de transport et d'hébergement restauration non ouverts à l'heure actuelle ,.  
Les managers du dispositif itinérant adapteront les modalités pédagogiques à la situation locale des régions et des centres »

**Fo estime que c'est au salarié d'opérer dans les prochains jours ce choix avec les informations qu'il interprète différemment face à cette pandémie et au dispositif itinérant d'évaluer le nombre potentiel de salariés acceptant de reprendre la route pour le proportionner aux demandes des centres.  
Fo demande à la direction de laisser tomber le management traditionnel et de prendre attache personnellement avec le salarié pour éviter de se retrouver en droit d'alerte ou droit de retrait.**

Partie 4 Social :

Comment seront traités les entretiens individuels cette année ?

Les primes pour longues missions de 250 euros sur 2019 ont elles été versées et à combien de personnes ?

La prime de 1000 e est elle d'actualité pour les salariés du dispositif itinérant ?

Une dotation est elle prévue pour les salariés qui utilisent leur matériel personnel pour la téléformation ?

Comment seront imputés les csi restant ? Et peut on les comptabilisés sur le CET ?

MR "la prime de 1000 e dépend de la négociation salariale nationale .

Les csi conformément à une note sur agora ne sont pas imputable sur le compte epargne temps.

Les primes longues missions ont été versées en janvier et les entretiens individuels ne reprendront pas pour l'instant"

**FO rappelle que les salariés du dispositif itinérant n'ont pas été augmentés collectivement depuis 10 ans .  
Les frais d'achat des voitures relevant de prêts octroyés par le dispositif ne sont plus couverts actuellement par le remboursement des frais kilométriques.  
Et le personnel utilise son propre matériel pour dispenser ses savoirs auprès des stagiaires  
Cherchez l'erreur .....**

réunion close a 17H30 LE 23 avril 2020

N hésitez pas a interpeller vos représentants FO de proximité

restez chez vous et préservez vous